

Charte des achats non intrusifs

1. Objectif de la politique

La présente politique définit les principes qui guident la fonction Achats de l'entreprise dans le cadre de sa démarche RSE. Elle vise à garantir des pratiques d'achat éthiques, transparentes, équilibrées et non intrusives, favorisant des relations durables et responsables avec les fournisseurs et partenaires.

2. Nos principes fondamentaux

a. Respect et éthique

L'entreprise s'engage à traiter ses fournisseurs avec équité, dignité et respect, conformément à ses valeurs éthiques et à la législation en vigueur. Aucune pression, menace ou exigence déraisonnable ne sera exercée à leur rencontre.

b. Transparence

Les attentes RSE, les critères de sélection et les méthodes d'évaluation sont communiqués clairement à tous les fournisseurs avant leur application. Toute collecte de données ou audit fera l'objet d'un consentement explicite et d'une information préalable sur les objectifs et la portée de la démarche.

c. Proportionnalité

Les demandes d'informations et les contrôles effectués auprès des fournisseurs doivent être proportionnés au niveau de risque identifié (taille, activité, localisation, exposition RSE). L'entreprise s'interdit de solliciter des données confidentielles ou sensibles sans justification valable.

d. Confidentialité et protection des données

Les informations partagées dans le cadre des relations commerciales et des évaluations RSE sont strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées qu'à des fins de suivi, d'amélioration ou de conformité, dans le respect du RGPD et des règles de sécurité interne.

e. Équilibre dans la relation commerciale

L'entreprise veille à préserver un équilibre contractuel avec ses fournisseurs. Elle ne transfère pas indûment les coûts de conformité RSE, ne modifie pas unilatéralement les conditions d'achat, et encourage la co-construction d'actions d'amélioration.

f. Soutien et accompagnement

Plutôt que d'imposer des contraintes, l'entreprise privilégie le dialogue et la montée en compétence des partenaires : formations, échanges de bonnes pratiques, outils d'auto-évaluation, etc.

g. Respect culturel et territorial

Les exigences RSE sont adaptées au contexte local (économique, social et environnemental) des fournisseurs. L'entreprise s'engage à respecter la diversité culturelle et à éviter toute approche ethnocentrée ou discriminante.

3. Engagement des parties prenantes

Tous les collaborateurs impliqués dans le processus achat (acheteurs, prescripteurs, juridiques, etc.) reçoivent une formation RSE adaptée et s'engagent à respecter les principes de cette politique. Les fournisseurs sont encouragés à adopter des démarches similaires et à partager leurs propres engagements éthiques.

4. Suivi et amélioration continue

L'entreprise met en place des indicateurs de suivi :

- Taux de fournisseurs informés de la politique RSE
- Taux d'audits réalisés avec consentement et retour positif
- Nombre d'actions d'accompagnement

Cette politique fait l'objet d'une revue annuelle afin de garantir sa pertinence et son amélioration continue.

5. Entrée en vigueur

Cette politique s'applique à l'ensemble des entités, collaborateurs et partenaires de l'entreprise dès sa publication. Elle peut être jointe aux appels d'offres, contrats cadres ou chartes fournisseurs.

Validée par la Direction RSE
Le 01.06.2025

